



Municipalité de Lac-Beauport

Rapport annuel de l'écocentre Édition 2022-2023



Préparé par :
Anthony Coulon
Conseiller en gestion des matières résiduelles

2024-02-22

N/Réf.: 706-107



Municipalité de Lac-Beauport
N/Réf. : 706-107

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU SITE	4
2. FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE	5
3. STATISTIQUES	6
2.1.1 <i>Fréquentation du site</i>	6
2.1.1 <i>Quantité de matières reçue (RDD exclu)</i>	10
2.1.2 <i>Quantité de RDD et de TIC reçus</i>	13
2.1.3 <i>Valorisation des matières</i>	15
4. SENSIBILISATION DES CITOYENS SUR LE SITE	16
5. PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES	16
6. CONCLUSION	16
7. BIBLIOGRAPHIE	17

Liste des annexes

Annexe 1 : Matières acceptées à l'écocentre	18
Annexe 2 : Méthodes de valorisation des RDD et TIC	20
Annexe 3 : Dépliant de l'écocentre	21
Annexe 4 : Dépliant sur le tri des matières résiduelles	23
Annexe 5 : Dépliant sur la hiérarchie des 3R-V	25



Liste des tableaux

Tableau 1 : Fréquentation de l'écocentre pour l'année 2022.	6
Tableau 2 : Fréquentation de l'écocentre pour l'année 2023	8
Tableau 3 : Quantité de matières en tonnes reçue à l'écocentre durant l'année 2022 ...	10
Tableau 4 : Quantité de matières en tonnes reçue à l'écocentre durant l'année 2023 ...	11
Tableau 5 : Transport des conteneurs pour chaque catégorie de matières pour l'année 2023	12
Tableau 6/figure 4 : Répartition des quantités d'huiles, des peintures, des produits organiques et inorganiques pour l'année 2022.....	14
Tableau 7/figure 5 : Répartition des quantités d'huiles, des peintures, des produits organiques et inorganiques pour l'année 2023.....	14
Tableau 8 : Quantités de matières reçues à l'écocentre	15

Liste des figures

Figure 1 : Nombre de visites par journée ouvrable d'octobre à décembre 2022	7
Figure 2 : Fréquentation mensuelle de l'écocentre en pourcentage pour l'année 2023 ...	8
Figure 3: Répartition de la fréquentation de l'écocentre lors des journées ouvrables en pourcentage pour l'année 2023	9

Correction

Josée Marier, Secrétaire/Réceptionniste du Service des travaux publics et infrastructures



1. Présentation du site

Situé au 142 chemin de la Traverse de Laval, l'écocentre de la municipalité de Lac-Beauport (MLB) a officiellement ouvert ses portes aux citoyens le 29 octobre 2022. Attendu par un grand nombre de résidents de la MLB, celui-ci permet de détourner une quantité substantielle de matières de l'élimination afin d'être valorisée. Le site héberge également les bureaux de l'équipe responsable de la gestion des matières résiduelles.



Crédit photo : Dimitri Papadeas

2. Fonctionnement de l'écocentre

Actuellement, l'écocentre est accessible uniquement à la population de la MLB, soit 8372 personnes (MAMH, 2023). Le site est également disponible pour les institutions, les commerces et les industries (ICI) installés sur le territoire ainsi qu'aux personnes détenant une terre même si celles-ci résident dans une municipalité autre que celle de Lac-Beauport.

Les horaires de l'écocentre diffèrent selon les périodes estivales et hivernales.

Du 16 avril au 31 octobre, l'écocentre est ouvert du mercredi au samedi de 9 h à 17h30 alors que du 1^{er} novembre au 15 avril, celui-ci est accessible uniquement le vendredi et le samedi de 8h à 16h.

La municipalité offre quatre visites sans frais par année à chaque propriétaire d'une maison, d'un commerce ou d'une terre. Les personnes sont autorisées à apporter une quantité maximale de 3m³ par visite. Passé ce nombre de visites gratuites, les citoyens doivent s'acquitter d'un montant de 50\$ de la cinquième à la huitième visite. Après la huitième visite, l'accès au site leur est refusé. Il est important de mentionner que les résidus domestiques dangereux (RDD) et les technologies de l'information et des communications (TIC) ne sont pas comptabilisés dans les quatre visites offertes. Les personnes peuvent amener des produits appartenant à ces deux catégories sans frais à longueur d'année.

Afin de garantir un service adéquat à la population et d'assurer un bon tri des matériaux, l'écocentre est muni de huit conteneurs de type « roll-off » dont sept possédant une capacité de 40 verges cubes (VC³) et un ayant une capacité de 20 VC³. Ces conteneurs sont dédiés à la disposition des matériaux de construction, bois de construction, branches, encombrants, métaux et bardeaux d'asphalte. Une liste non exhaustive des matières acceptées pour chaque catégorie est présentée en annexe 1.

Le site a également en sa possession trois conteneurs maritimes et des bacs de récupération afin d'accueillir les RDD et les TIC provenant des résidents et des ICI (annexe 1).

Finalement, l'écocentre est équipé d'un conteneur à chargement avant d'une capacité de 8VC³ servant à accueillir les déchets. Deux autres conteneurs du même type d'une capacité de 6 VC³ sont destinés à recevoir les matières recyclables et un autre identique pour les matières organiques. Le conteneur pour les matières organiques n'est pas accessible aux citoyens. Celui-ci sert principalement au Service des loisirs afin de leur offrir la possibilité de collecter adéquatement les matières organiques notamment lors des événements estivaux tenus sur le territoire de la MLB.

La MLB est actuellement en collaboration avec l'entreprise AIM Écocentre pour la collecte, la disposition et le traitement des matières disposées dans les conteneurs « roll-off ». Les

RDD sont amassés, transportés et traités par l'entreprise Laurentides-Re/sources alors que les TIC sont récoltées par ARPE-Québec.

Les frigos, congélateurs et autres types de produits contenant de l'halocarbure sont récoltés par GoRecycle.

L'écocentre a également un partenariat avec Vélo vert qui est une entreprise d'insertion en emploi de personnes vivant des difficultés d'ordre socioprofessionnel. Celle-ci vient sur appel afin de récupérer les vélos amenés par les citoyens à l'écocentre pour que ces derniers soient réparés et réemployés.

3. Statistiques

2.1.1 Fréquentation du site

L'année 2022 constitue l'année d'ouverture de l'écocentre. Le tableau 1 et la figure 1 présentent les statistiques de la fréquentation du site pour cette même année du mois d'octobre jusqu'au mois décembre. Comme cité précédemment, il est important de rappeler que l'écocentre a ouvert ses portes à toute la population de la MLB le 29 octobre 2022 ce qui explique la faible fréquentation du site pour ce mois-ci. Cependant, avant cette date, le site était ouvert à partir du 1^{er} octobre pour un secteur restreint de la municipalité afin de permettre au personnel du Service des travaux publics de s'ajuster avant la date d'ouverture officielle. Le secteur concerné comprenait les résidences situées sur les chemins du Lac Tourbillon, de l'Anse, de la Savane et de la Traverse de Laval.

Il est également possible de constater qu'il y a eu peu de visites les journées du mercredi et du jeudi pour l'année 2022. Cela s'explique par les horaires d'ouverture hivernale. En effet, l'écocentre est ouvert uniquement les vendredis et les samedis durant cette période. Le nombre de visites ayant eu lieu les mercredis et les jeudis du mois d'octobre correspondent à l'ouverture du site au secteur restreint durant ce mois.

Pour l'année 2022, l'écocentre a reçu un total de 312 visites.

Tableau 1 : Fréquentation de l'écocentre pour l'année 2022.

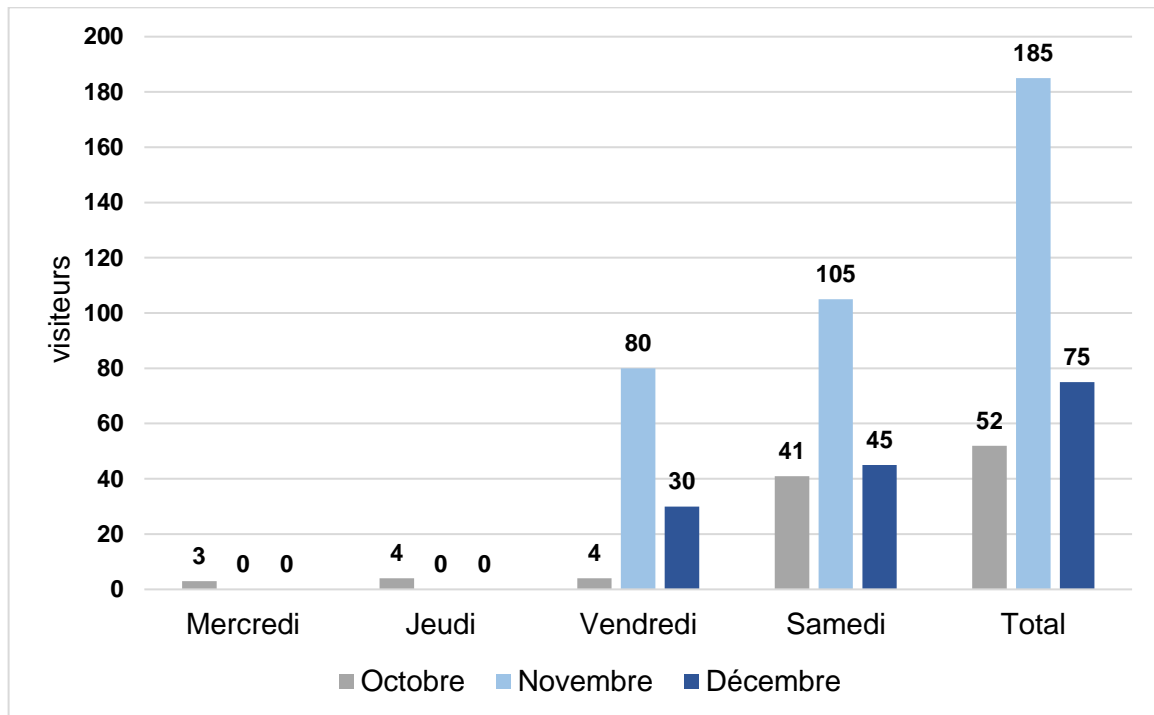
Jour de semaine	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Lundi		0	0	0	0
Mardi		0	0	0	0
Mercredi		0	3	0	0
Jeudi		0	4	0	0
Vendredi		0	4	80	30
Samedi		0	41	105	45
Dimanche		0	0	0	0
Total		0	52	185	75

312

Source : Données internes



Figure 1 : Nombre de visites par journée ouvrable d'octobre à décembre 2022



Source : Données internes

Les données sur la fréquentation du site pour l'année 2023 sont plus représentatives puisque l'écocentre a pu être fonctionnel durant toute l'année.

L'écocentre comptabilise un total de 2589 visites pour l'année 2023. Comme le montre le tableau 2 et la figure 2, c'est au printemps et à l'automne que le site a reçu le plus grand nombre de citoyens notamment durant les mois de mai, septembre et octobre.

Cela coïncide avec l'arrivée du « beau temps » et la reprise des activités de la part des résidents (entretien de maison, nettoyage du printemps, etc.) au printemps alors qu'à l'automne les citoyens ont le désir d'achever leurs travaux avant l'arrivée de l'hiver.

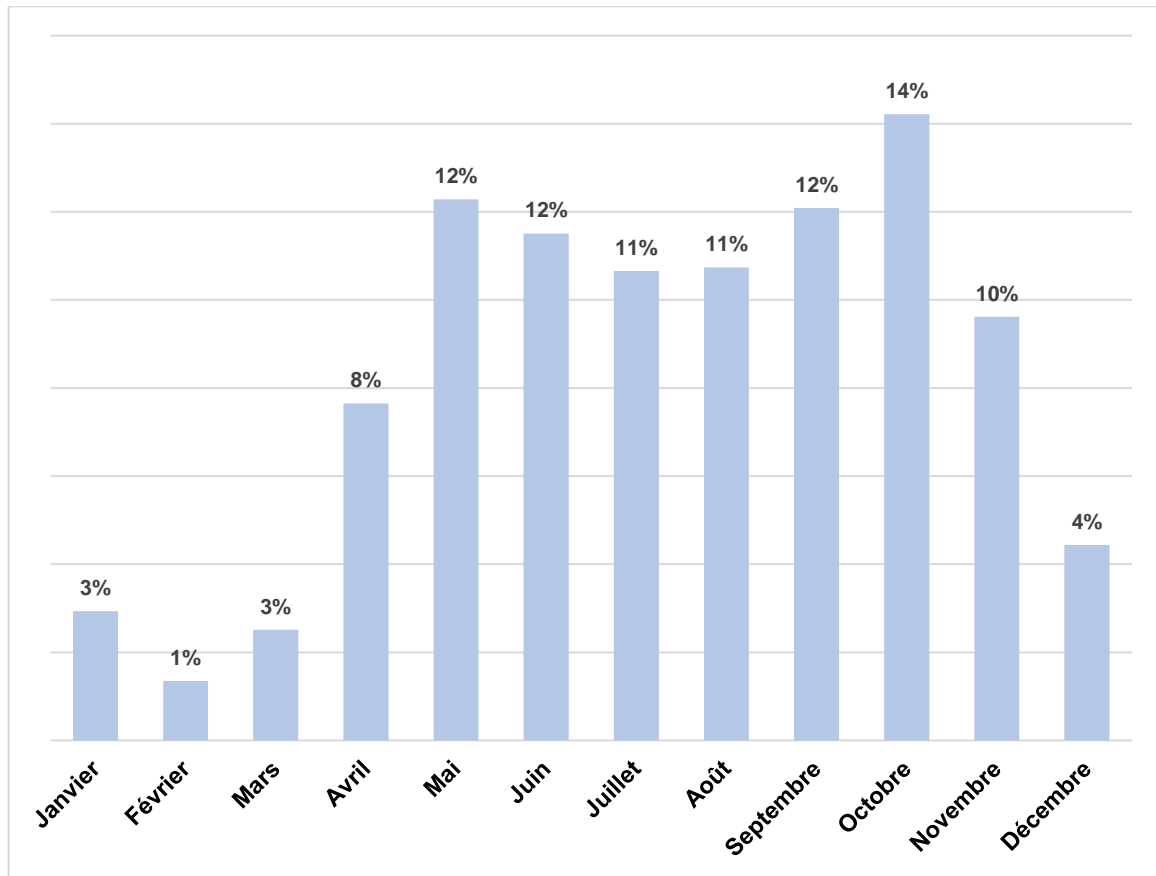
La figure 3 présente la répartition de la fréquentation de l'écocentre par les résidents lors des journées ouvrables. Sans surprise, les journées du samedi sont celles où le site fut le plus achalandé comptabilisant un peu moins de la moitié des visites annuelles totales. Cela s'explique bien entendu par la disponibilité des gens à se rendre sur le lieu pendant leur jour de congé.

Tableau 2 : Fréquentation de l'écocentre pour l'année 2023.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Mercredi	0	0	0	16	69	88	72	104	34	64	0	0	
Jeudi	0	0	0	12	43	64	59	56	49	55	0	0	
Vendredi	34	15	30	43	69	71	48	43	74	73	90	61	
Samedi	42	20	35	127	137	75	97	75	156	176	159	54	
Dimanche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	76	35	65	198	318	298	276	278	313	368	249	115	2589

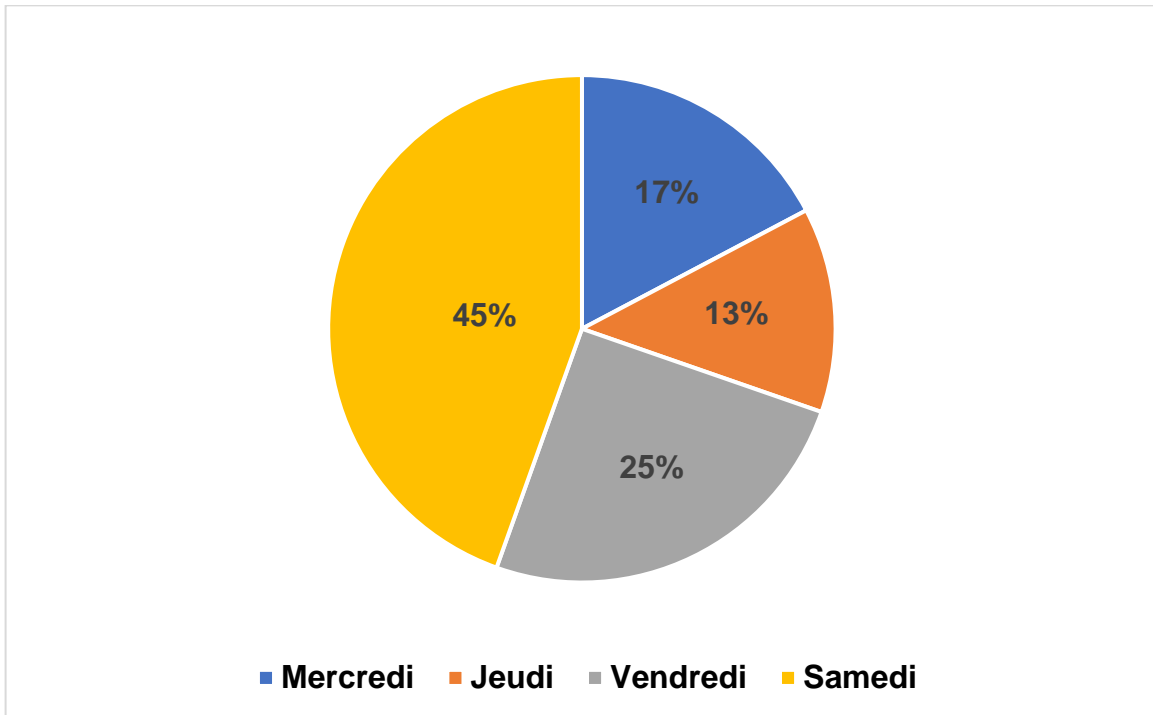
Source : Données internes

Figure 2 : Fréquentation mensuelle de l'écocentre en pourcentage pour l'année 2023



Source : Données internes

Figure 3: Répartition de la fréquentation de l'écocentre lors des journées ouvrables en pourcentage pour l'année 2023



Source : Données internes

2.1.1 Quantité de matières reçue (RDD exclu)

Les tableaux 3 et 4 présentent les différents tonnages (t) par catégorie des matières reçues à l'écocentre pour les années 2022 et 2023. Ces tableaux ne présentent pas les quantités de RDD et de TIC reçus. Celles-ci seront présentées dans une section à part. Depuis son ouverture, c'est un total d'environ 496t de matières qui ont transité par le site. Près de 42t pour la fin d'année 2022 et 454t pour 2023.

Forcé de constater que durant l'année 2023 ce sont les résidus appartenant aux catégories des matériaux de construction et du bois de construction qui ont été les plus apportés à l'écocentre. Ce sont respectivement près de 136t et 143t. Ces deux catégories totalisent un tonnage de 279t pour cette même année.

Tableau 3 : Quantité de matières en tonnes reçue à l'écocentre durant l'année 2022

Année 2022				Total
	Octobre	Novembre	Décembre	
Matériaux de construction	6,65	7,49	0	14,14
Bois de construction	2,89	6,65	0	9,54
Bardeaux d'asphalte	0	0	0	0
Encombrants	0	2,61	4,10	6,71
Branches	0	7,63	0	7,63
Métaux	0	3,72	0	3,72
Total	9,54	28,1	4,10	41,74

Source : Données internes

Tableau 4 : Quantité de matières en tonnes reçue à l'écocentre durant l'année 2023

Année 2023													Total
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Matériaux de construction	8,38		7,80	11,67	21,87	10,97	9,49	14,41	12,96	16,48	16,34	5,50	135,87
Bois de construction	6,01		16,57		23,52	12,76	13,33	15,48	20,06	20,38	9,43	4,94	142,48
Bardeaux d'asphalte								10,31			9,33		19,64
Encombrants		5,48	6,50	3,96		3,67	2,62	5,37	2,20	5,19	5,85		40,84
Branches					19,96	16,13	3,41	6,33	4,87	12,50	6,25	5,01	74,46
Métaux			5,73	3,37	3,22	2,81	3,05	3,41	3,03	8,24	4,31	3,14	40,31
Total	14,39	5,48	36,60	19	68,57	46,34	31,90	55,31	43,12	62,79	51,51	18,59	453,60

Source : Données internes



Le tableau 5 présente les multiples voyages des conteneurs pour chacune des catégories des matières transportées de l'écocentre jusqu'à l'entreprise responsable de la collecte, du transport et de la disposition de ces dernières pour l'année 2023.

Un voyage équivaut au remplacement d'un conteneur quand celui-ci est plein.

Le nombre de voyages des conteneurs pour l'année 2022 n'est pas présenté étant donné le peu de transit durant les deux derniers mois de cette même année.

Bien que la catégorie des matériaux de construction présente un des tonnages le plus élevé avec le bois de construction (tableau 4), celle-ci a pourtant nécessité approximativement du même nombre de voyages de conteneurs que les catégories d'encombrants ou de branches. Cela est dû à une plus grande voluminosité des deux dernières catégories malgré une compaction régulière des conteneurs.

C'est finalement la catégorie du bois de construction qui a nécessité le plus de transit durant l'année 2023 avec 34 voyages.

Tableau 5 : Transport des conteneurs pour chaque catégorie de matières pour l'année 2023

Année 2023	
Catégories	Nombre de voyages
Matériaux de construction	19
Bois de construction	34
Bardeaux d'asphalte	3
Encombrants	18
Branches	20
Métaux	11
Total	105

Source : Données internes

2.1.2 Quantité de RDD et de TIC reçus

Les RDD et les TIC présentent des sérieux risques pour l'environnement et la santé lorsque ceux-ci ne sont pas collectés adéquatement. L'écocentre offre la possibilité d'entreposer ces produits avec leurs contenants afin que ceux-ci soient transportés et traités convenablement par des entreprises spécialisées. L'annexe 1 présente les différents RDD et TIC acceptés sur le site.

Le site a permis d'accueillir 125 appareils réfrigérants afin de les envoyer dans un site de traitement spécialisé. Ces appareils sont extrêmement polluants par l'halocarbure qu'ils contiennent d'où l'importance de les recycler adéquatement lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

C'est une quantité de 5.90t de TIC qui ont été apportées à l'écocentre depuis son ouverture ainsi qu'un total de 445 ampoules/néons qui ont été recyclés convenablement.

Les tableaux 6 et 7 montrent la répartition des quantités reçues à l'écocentre pour les huiles, les produits organiques (ex : mastic, alcool à friction, etc.), les produits inorganiques (acides, bases, toxiques et oxydants) et les peintures.

Comme le montre les figures 4 et 5, la répartition des quantités des différentes matières appartenant à la catégorie des RDD sont relativement semblables pour 2022 et 2023. Pour ces deux années, c'est la peinture, en poids, qui a été le plus amenée par les citoyens. Cependant, pour l'année 2023, les produits inorganiques ont été plus prépondérants que l'année précédente en comparaison avec les huiles et les produits organiques.

Au total, l'écocentre a permis le traitement de près de 13t de produits dangereux depuis le début de ses activités.



Tableau 6/figure 4 : Répartition des quantités d’huiles, des peintures, des produits organiques et inorganiques pour l’année 2022

Répartition sommaire des matières en 2022		
Matières	Poids en kg	%
Huiles	204	10%
Organiques	272	14%
Inorganiques	279	14%
Peintures	1198	61%
Total	1953	100%

Source : Données internes

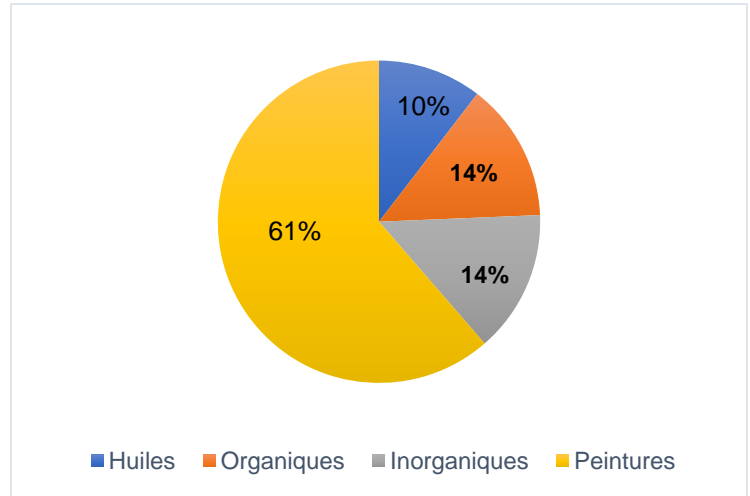
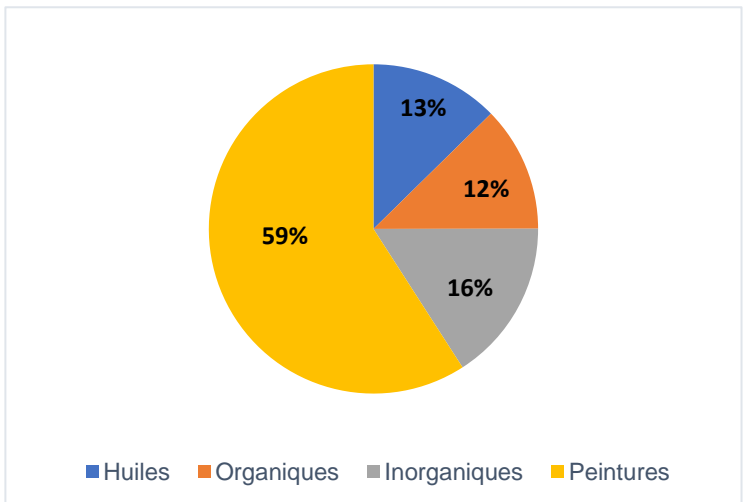


Tableau 7/figure 5 : Répartition des quantités d’huiles, des peintures, des produits organiques et inorganiques pour l’année 2023

Répartition sommaire des matières en 2023		
Matières	Poids en kg	%
Huiles	1355	13%
Organiques	1320	12%
Inorganiques	1705	16%
Peintures	6331	59%
Total	10 711	100%

Source : Données internes



2.1.3 Valorisation des matières

Le tableau 8 présente les différents taux et méthodes de valorisation par catégorie de matières (RDD exclu) pour l'année 2023. Les taux de valorisation ont été transmis par l'entreprise AIM Écocentre.

Les méthodes de valorisation pour les RDD et TIC sont consultables à l'annexe 2

À partir des renseignements fournis par l'entreprise AIM Écocentre, c'est un total de 429t de matières qui ont été valorisées en 2023 (valorisations énergétiques et de recouvrement inclus).

Tableau 8 : Quantités de matières reçues à l'écocentre

Année 2023					
Catégorie	Quantité reçue en tonne	Taux de valorisation	Quantité valorisée en tonne	Type de traitement	Méthodes de valorisation
Matériaux de construction	135,9	85%	115,5	Les matériaux de construction passent dans un centre de tri afin de séparer la matière	Selon le type de matière, celle-ci peut être recyclée pour réutilisation ou peut servir d'apport en énergie comme combustible
Bois de construction	142,5	99%	141	Le bois de construction est broyé	Vendu comme combustible
Bardeaux d'asphalte	19,6	100%	19,6	Le bardeau d'asphalte est broyé	Après traitement, le bardeau d'asphalte est vendu comme combustible à des entreprises ou sert à construire des chemins dans les sites d'enfouissement
Encombrants	40,8	95%	38,8	Les encombrants sont triés puis broyés. Le maximum de métal en est extrait.	Après traitement, ces matériaux sont vendus comme combustible à des entreprises comme des cimenteries
Branches	74,5	99%	73,8	Les branches sont broyées et tamisées	Vendu comme combustible à des entreprises Fabrication de paillis
Métaux	40,3	99%	39,9	Les différents métaux sont broyés puis nettoyé de tout contaminant	Vendu en fonderie ou à l'exportation

Source : Données internes/AIM Écocentre



4. Sensibilisation des citoyens sur le site

L'écocentre joue un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'éducation de la population sur l'importance de trier adéquatement les rebuts. La venue d'un certain nombre de résidents sur le site offre la possibilité à l'équipe des matières résiduelles d'aborder plusieurs sujets environnementaux. L'équipe informe notamment les personnes sur l'importance d'amener les RDD à l'écocentre même les contenants vides. En effet, c'est encore un bon nombre de citoyens qui ignore que les pots de peinture ou les bidons d'huile, même vides, sont très polluants et doivent être détournés des lieux d'élimination.

En plus des discussions établies avec les résidents, des dépliants sont régulièrement distribués par le journalier au point d'entrée du site. Ces derniers ont pour sujet l'écocentre, la hiérarchie des 3RV et le tri des matières résiduelles (annexes 3, 4 et 5). Ces discussions et la distribution de ces pamphlets sur le site sont complémentaires aux autres activités de sensibilisation ayant lieu au cours de l'année (Brigade verte, journée de l'environnement, etc.).

5. Problématiques rencontrées

La principale problématique rencontrée depuis l'ouverture du site est le comportement de certains résidents de la MLB ou provenant de la municipalité voisine, Sainte-Brigitte-de-Laval. Des agressions verbales ont même été constatées auprès du personnel travaillant sur le site. Celles-ci ont été commises par des personnes mécontentes principalement à cause des journées et/ou des horaires d'ouverture et de fermeture du site ou à la suite d'un refus d'accession au site car ces personnes ne résidaient pas dans la MLB.

Quelques personnes ont également réussi à s'introduire pendant l'absence des employés sur le site lors des journées de fermeture au public en actionnant la barrière afin d'y déposer du contenu. L'équipe des matières résiduelles a remédié à ce problème en désactivant le système permettant de lever la barrière manuellement.

6. Conclusion

Comme le démontre les différents tonnages, l'écocentre joue un rôle non-négligeable dans la protection de l'environnement puisque ce site a permis de détourner une quantité importante de matières des lieux d'élimination. L'écocentre est également essentiel aux activités de sensibilisation et d'éducation auprès des citoyens de la MLB puisqu'il constitue un pôle d'information.

Longtemps attendu par les résidents, l'équipe des matières résiduelles a régulièrement des retours positifs de la part des habitants de la ville qui apprécient l'existence du site. Ceux-ci seront d'autant plus satisfaits avec l'ajout, pour l'année 2024, d'un conteneur servant à recevoir les résidus verts comme les feuilles mortes, les résidus de tonte, etc.



7. Bibliographie

ARPE, 2024. [En ligne] <https://recyclermeselectroniques.ca/qc/qui-nous-sommes>
Consulté le 21 février 2024.

Éco-peinture, 2023. [En ligne] <https://www.ecopeinture.ca/pourquoi-recycler-votre-peinture/> Consulté le 14 décembre 2023.

GoRecycle, 2023. [En ligne]
https://www.gorecycle.com/fr/?gad_source=1&gclid=EAIaIQobChMI-JnxhIWZgwMV_4VaBR3BzqJMEAAAYASAAEgJexPD_BwE Consulté le 14 décembre 2023.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2023. [En ligne]
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/22040/>
Consulté le 14 décembre 2023.

Société Laurentide, date inconnue. [En ligne] <https://societelaurentide.ca/re-sources/piles/> Consulté le 14 décembre 2023.

Annexe 1 : Matières acceptées à l'écocentre

Description	Matières acceptées
Bois de construction	Le bois naturel, peint ou traité, planche madrier, contreplaqué, panneau de bois pressé, palettes de bois, etc.
Métaux ferreux et non ferreux	Le fer, l'aluminium, le cuivre, le plomb, le zinc, les vélos, les laveuses, les sècheuses, les cuisinières, les poêles, les fils électriques, cordes à linge, cintres, broches et petits moteurs (tondeuses, souffleuses, vidés de leurs liquides), etc.
Encombrants	Les divans, les causeuses, les matelas, les tapis, les tissus, les auvents, meubles, etc.
Matériaux de construction, rénovation et démolition	Béton, briques, douches, baignoires, fenêtres, toilettes, évier, lavabos en porcelaine, céramique, portes, gypse, mélamine, plâtre, laine minérale/isolante, revêtements extérieurs, composites de matériaux divers, bâches, toiles de piscine, boyaux d'arrosage, tuyaux de PVC et ABS, etc.
Bardeaux d'asphalte	Bardeaux d'asphalte.
Branches	Les branches (maximum de 1 m ³ par visite). Attention : Ne sont pas acceptés à l'écocentre l'ensemble des résidus verts incluant : les matières organiques putrescibles, les buches, les feuilles, l'herbe, le gazon, les résidus de végétaux
Peintures	Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail), peintures à métal et antirouille, peintures aluminium, peintures à mélamine, peintures à piscine, peintures marines (à bateau), peintures en aérosol, teintures intérieures et extérieures liquides, protecteurs à bois et à maçonnerie, protecteurs à asphalte (à l'eau ou latex seulement), vernis, gommés-laques (Shellac), huiles de protection et de finition.



Huiles	Huiles à moteur, huiles hydrauliques, huiles pneumatiques, contenants à huile vide, aérosols et filtres à huile.
Appareils réfrigérants	Réfrigérateur et congélateur de plus de 2,5 pi ³ , déshumidificateur, humidificateur, climatiseur branchable (mobile ou de fenêtre), cellier et refroidisseurs à vin, distributeur d'eau.
Matériel informatique et électronique	Ordinateurs de bureau/portable, tablettes électroniques, accessoires informatiques (souris, clavier, etc.), routeurs/modem, manettes de jeu, console de jeux vidéo, téléphones, imprimantes, cartouches d'encre, télécopieurs, lecteur DVD, etc.
Ampoules recyclables	Ampoules et lampes contenant du mercure: Fluocompactes, tubes fluorescents, Uv et lampes germicides, lampes UHP (ultra haute performance), lampes à décharge, lampes à haute intensité.
Résidus domestiques dangereux (RDD)	La cire, colle, combustible à fondue, diluant à peinture, lubrifiants, antigel, aérosols (insecticides, mousse isolante, nettoyeur à freins), poudre à récurer, chlore, piles, peroxyde, pesticides, détartreurs, bruleur de camping, acide muriatique, eau de javel, nettoyeur à base d'ammoniaque ou d'acides, comburants, mercure, piles, etc.

Source : Règlement municipal numéro 738



Annexe 2 : Méthodes de valorisation des RDD et TIC

Matières	Traitement	Valorisation
Huiles	Passent par une usine de traitement spécialisé.	Les huiles sont réutilisées, recyclées, nettoyées parfois même déclassées comme matière résiduelle dangereuse.
Peintures	Passent par une usine de traitement spécialisée.	Réutilisation des résidus de peinture pour la fabrication d'une nouvelle peinture recyclée. Les contenants sont réemployés, recyclés ou valorisés énergétiquement.
Matériels électroniques et informatiques	Les produits sont acheminés à des recycleurs certifiés.	Les appareils sont démontés afin de recueillir certaines matières premières pour ensuite les réinsérer sur la chaîne de production. Les substances nocives, comme le mercure et le plomb, sont traitées adéquatement afin de protéger l'environnement.
Ampoules contenant du mercure	Sont triées dans un centre de tri.	Les ampoules au mercure recyclées sont détournées des sites d'élimination.
Piles	Sont triées selon leur composition chimique: zinc, cadmium, cobalt, plomb, nickel et lithium.	Après avoir été triées, celles-ci seront fondues afin de fabriquer des nouveaux produits.
Appareils de réfrigération et de climatisation	Les appareils sont envoyés chez des entreprises spécialisées pour recyclage.	Un appareil réfrigérant génère en moyenne une (1) tonne de gaz à effet de serre. Lorsque celui-ci est recyclé, ces entreprises spécialisées détruisent le gaz nocif et valorisent plus de 92% des matières de chaque appareil.

Sources : Société Laurentides, ARPE et GoRecycle.



Annexe 3 : Dépliant de l'écocentre



Le réemploi grâce à la ressourcerie

Certains de vos objets sont encore en bon état, mais vous sont inutiles? Ils peuvent servir à d'autres! Grâce à la ressourcerie, vous avez la possibilité de donner une deuxième vie à vos objets et d'encourager le réemploi. Ces objets seront tous vendus au prix de 10 \$.

Seuls les petits meubles et les équipements de loisirs en bon état sont acceptés.

Des questions ?

Visitez la section Matières résiduelles sur le site Internet municipal au

<https://lac-beauport.quebec/environnement/matieres-residuelles/ecocentre/>

Par téléphone: 418 849-7141, poste 246



Téléchargez l'application **ÇA VA OÙ?**

Ou visitez le site de Recyc-Québec, au <https://cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>



Comment vous y rendre ?

142, Traversée de Laval
Lac-Beauport, Québec G3B 0Y1
Téléphone : 418 849-7141, poste 246

Horaires

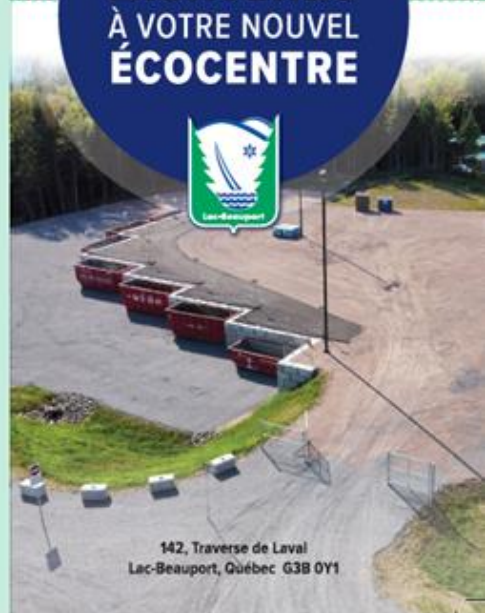
ÉTÉ
Du 16 avril au 31 octobre
Du mercredi au samedi
De 9 h à 17 h 30

HIVER
Du 1^{er} novembre au 15 avril
Les vendredis et samedis
De 8 h à 16 h



Pour plus d'informations :

lac-beauport.quebec/environnement/matieres-residuelles/ecocentre/
418 849-7141, poste 246



142, Traversée de Laval
Lac-Beauport, Québec G3B 0Y1

Bienvenue À L'ÉCOCENTRE DE LAC-BEAUPORT



Grâce à l'écocentre de votre municipalité, vous contribuerez encore plus à une gestion responsable des matières résiduelles. L'objectif de l'écocentre est de valoriser au maximum la quantité de matières reçues.

En triant adéquatement les différentes matières, vous vous engagez à protéger l'environnement, notamment en limitant la pression sur les multiples ressources dont nous avons besoin dans notre quotidien.

Consignes de sécurité

- En tout temps, soyez vigilant sur le site
- Respectez la signalisation
- Ne fumez pas
- Gardez les enfants et votre animal de compagnie dans le véhicule
- Interdiction de descendre dans les conteneurs
- Interdiction d'utiliser une remorque à bascule pour vider le chargement directement dans les conteneurs



Fonctionnement de l'écocentre >

Matières acceptées

Matériaux de construction

Briques, fenêtres, évier, lavabos, portes, etc.

Bois de construction

Naturel, peint ou traité, madriers, contreplaqués, etc.

Métaux ferreux et non ferreux

Fer, aluminium, cuivre, lavuses, sècheuses, etc.

Résidus verts

Branches

Encombrants

Divans, matelas, tapis, tissus, meubles, etc.

Appareils électroniques et informatiques

Ordinateurs de bureau/portables, tablettes électroniques, manettes de jeu, téléphones, consoles de jeux vidéo, etc.

Appareils réfrigérants

Réfrigérateur, déshumidificateur, humidificateur, climatiseur, etc.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Ces produits, acceptés à l'écocentre, sont reconnaissables grâce aux symboles situés sur leur emballage:



Toxique



Explosif



Inflammable



Corrosif

Les RDD comprennent notamment les pesticides, peintures, huiles, fibres à huile, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, piles, aérosol, acide, base, etc.

Consultez la liste des RDD sur notre site Internet

- Les produits doivent être conservés dans leur contenant d'origine
- Assurez-vous de l'étanchéité du contenant
- Les produits ne doivent pas être mélangés
- Respectez les consignes inscrites sur l'emballage

- Réservé aux résidents de la municipalité de Lac-Beauport
- Preuve de résidence (permis de conduire ou compte de taxes uniquement) est exigée.
- Quatre (4) visites annuelles gratuites

Le personnel est là pour vous assister et vous orienter. Cependant, vous devez être en mesure de décharger vous-même vos encombrants et de les placer dans les conteneurs appropriés.

Merci de rester courtois avec le personnel du site.

Pour une collecte réussie

Il est important de trier adéquatement et d'identifier correctement les matières que vous apportez sur le site. Avant votre visite, vous pouvez consulter le site Internet municipal afin de prendre connaissance d'une liste plus exhaustive des matières acceptées ou non par l'écocentre.

Matières non acceptées

Résidus alimentaires, vêtements, excréments d'animaux et litière, animaux morts, viande, amiante, ordures ménagères, déchets biomédicaux et radioactifs, produits explosifs, armes à feu, munitions, BPC, feux de Bengale, cyanure, terre contaminée, carcasses d'automobiles, pneus avec ou sans jantes*, batteries automobile**, mercure, substances et objets illicites, résidus de tonte, souches d'arbres, bonbonnes de propane**, toute matière impossible à identifier.

*Ramenez vos pneus et batteries automobile au garage près de chez vous

**Ramenez vos bonbonnes de propane à la quincaillerie près de chez vous.



Annexe 4 : Dépliant sur le tri des matières résiduelles

IMPACTS SUITE À L'UTILISATION DU BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

Impacts environnementaux :

- Toute matière déposée dans ce bac se retrouve **inévitablement** à l'enfouissement.
- L'enfouissement des déchets favorise la **pollution** des eaux souterraines et des sols par le lixiviat (liquide dangereux), et la production de gaz à effet de serre.

Impacts financiers :

- Une tonne de déchets envoyée à l'élimination coûte au contribuable **150\$**.
- Une tonne de matières organiques déposée adéquatement dans le bac brun coûte au contribuable **79\$**.
- En 2022, les Lac-Beauportais-es ont envoyé 1910 tonnes de matières à enfouir, soit une quantité de 230 kilos par habitant.
- Au Québec, une étude* a démontré que 30% du total des déchets éliminés en 2019 correspondait à des matières organiques.
- Si nous projetons la statistique de 30% provenant de l'étude à la municipalité de Lac-Beauport, ce sont 573 tonnes de matières organiques qui auraient dû être recyclées au lieu d'être éliminées, soit un coût supplémentaire de 41 000\$ pour l'année 2022.

Le bac à ordures ménagères ne doit être utilisé qu'en dernier recours!



AVANTAGES DU COMPOSTAGE

- Diminution des coûts de disposition avec un prix du tonnage **plus faible** que l'enfouissement.
- Augmentation des compensations financières distribuées aux municipalités qui contribuent le plus aux efforts de collecte des matières organiques.
- Réduction de notre impact sur l'environnement:
 - Baisse de la production de gaz à effet de serre.
 - Diminution de la quantité de lixiviat produite.
 - Réduction de la contamination des sols et des eaux souterraines.
- La création de compost permet...
 - Une diminution du gaspillage des ressources.
 - Des apports de nutriments et de micro-organismes essentiels au sol et diminue le besoin d'épandage d'engrais de synthèse.

Nous vous rappelons que la participation à la collecte des matières organiques est **obligatoire tout au long de l'année** pour tous les résidents de la municipalité de Lac-Beauport (sauf en cas de compostage domestique).

AVANTAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tout comme les matières organiques, la collecte sélective est importante sur plusieurs points:

- Réduit considérablement la quantité de résidus enfouis.
- Diminue la pression sur les ressources naturelles avec la réintroduction de nos matières résiduelles dans le cycle de production.
- Réduction des gaz à effet de serre, de la dépense énergétique et de la demande en eau autrement nécessaire pour la création de nouvelles matières.
- Permet à la Municipalité d'économiser puisque les dépenses pour cette collecte sont compensées par l'attribution de subvention.

Composter et recycler, c'est économiser!

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Si les RDD sont dangereux pour vous, c'est également le cas pour l'environnement!

Il est important des les entreposer adéquatement à l'écocentre situé au 142, traverse de Lava.

Ils ne doivent pas se retrouver dans votre bac pour élimination!

Les RDD sont notamment reconnaissables grâce à ces pictogrammes visibles sur les étiquettes des différents produits.



Toxique Explosif Inflammable Corrosif



SENSIBILISATION AU TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT



Ne pas trier, ça coûte **CHER!**



79\$ / TONNE

**MATIÈRES
COMPOSTABLES**



0\$ / TONNE

**MATIÈRES
RECYCLABLES**



150\$ / TONNE

**ORDURES
MÉNAGÈRES**



Pour plus d'information ou pour toutes questions, n'hésitez pas à consulter la section *environnement* du site Internet de la Municipalité lac-beauport.quebec ou téléphoner au **418 849-7141, poste 243.**



Annexe 5 : Dépliant sur la hiérarchie des 3V

Saviez-vous que ...

Nos déchets envoyés à l'enfouissement pour leur élimination représente aujourd'hui un enjeu de taille.

En plus de devoir consacrer des terres qui seraient utiles à d'autres activités humaines, cette méthode d'élimination présente de multiples risques pour l'environnement notamment à cause du **lixiviât**. Celui-ci est un liquide provenant de l'eau de pluie qui s'écoule à travers les déchets en décomposition pouvant entraîner une pollution des sols et des nappes phréatiques.

L'enfouissement des déchets produit également du **biogaz** qui est un puissant gaz à effet de serre et représente un risque notable si ce dernier est libéré dans l'atmosphère.

En 2022, **1910 tonnes de déchets, soit 230 kg par habitant**, provenant du territoire de la municipalité de Lac-Beauport ont été envoyées à l'élimination.

Cette quantité peut être diminuée de façon considérable, notamment en utilisant le bac brun pour collecter les résidus de table tout au long de l'année et le bac bleu pour les matières recyclables.

Pour vous aider à trier, vous pouvez télécharger l'application **Ça va où ?** de Recyc-Québec ou consulter leur site internet.

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Pour plus d'information ou pour toutes questions, n'hésitez pas à consulter la section *matières résiduelles* du site Internet de la Municipalité ou téléphoner au **418 849-7141, poste 243.**

LA HIÉRARCHIE DES 3R-V DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



www.lac-beauport.quebec



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT



Qu'est-ce que le principe des 3R-V?

3R-V signifie **R**éduction à la source, **R**éemploi, **R**ecyclage et **V**alorisation.

La hiérarchie des 3R-V indique la marche à suivre pour mettre en place une saine gestion des matières résiduelles. En respectant cette hiérarchie, des actions sont entreprises afin d'atteindre l'objectif fondamental qui est d'envoyer à l'élimination que le résidu ultime.

RÉDUIRE

En tant que consommateur, nous avons une responsabilité et une grande influence sur la quantité d'ordures qui est envoyée à l'élimination.

La réduction à la source est le meilleur moyen de diminuer notre quantité de déchets produite.



Voici quelques conseils afin d'agir individuellement en amont:

- Questionnez-vous avant d'acheter un bien. Celui-ci vous est-il réellement nécessaire?
- Si oui, l'emprunt et la location sont des alternatives à l'achat, d'autant plus si ce bien risque d'être peu utilisé dans l'avenir.
- Dans le cas contraire, optez pour un choix de biens durables et écorésponsables.
- Évitez les produits jetables et à usage unique.
- Favorisez les produits en vrac ou ceux qui possèdent le minimum d'emballage.

RÉEMPLOI

Ce qui ne vous sert plus peut faire le bonheur des autres!

Pensez à donner autour de vous ou aux friperies les différents textiles que vous n'utilisez plus. Il en est de même pour les jouets, les meubles et tout autre objet en état.

Un bon nombre d'organismes œuvrent près de chez vous. Pour les connaître, vous pouvez consulter le Bottin du réemploi sur le site internet de la Communauté métropolitaine de Québec.



RECYCLAGE

Le recyclage vient après la réduction à la source de nos déchets et le réemploi de nos objets.

Ce procédé permet de diminuer la pression sur les ressources naturelles tout en limitant les gaz à effet de serre puisque ce sont nos matières résiduelles qui sont réintroduites dans le cycle de production en tant que matières premières pour la création de nouveaux biens.



VALORISATION

Après les 3R, c'est finalement la valorisation qui sert de mise en valeur d'une quantité conséquente de nos déchets.

En effet, celle-ci permet de détourner un bon nombre de rebuts des lieux d'enfouissement et de l'incinération.

Par exemple, la valorisation permet leur transformation en énergie ou en compost s'il s'agit de matières organiques.